

# **RAPPORT ANNUEL 2018**



## SOMMAIRE

<b><u>DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE .....</u></b>	<b><u>1</u></b>
<b><u>ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2018 .....</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2018.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....</u></b>	<b><u>25</u></b>
<b><u>COMPTES CONSOLIDES.....</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b><u>ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</u></b>	<b><u>30</u></b>
<b><u>NOTES PRELIMINAIRES .....</u></b>	<b><u>30</u></b>
<b><u>AUTRES INFORMATIONS .....</u></b>	<b><u>46</u></b>

**DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE****Déclaration du responsable du rapport financier annuel (article 222-3 4° du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)**

« Les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Monsieur Michel Jimenez**

Président du Directoire

**Composition du Directoire et Conseil de surveillance au 31 Décembre 2018****Composition du Conseil de Surveillance**

*M. Lucien SELCE - Président*

*M. François-Louis VUITTON – Vice Président*

*Mme Natasha SELCE*

*M. Bernard ROQUES*

**Composition du Directoire**

*M. Michel JIMENEZ, Président*

*M. Pierre BAUMGARTNER*

**Commissaires aux Comptes Titulaires**

*Compagnie Fiduciaire d'Audit*

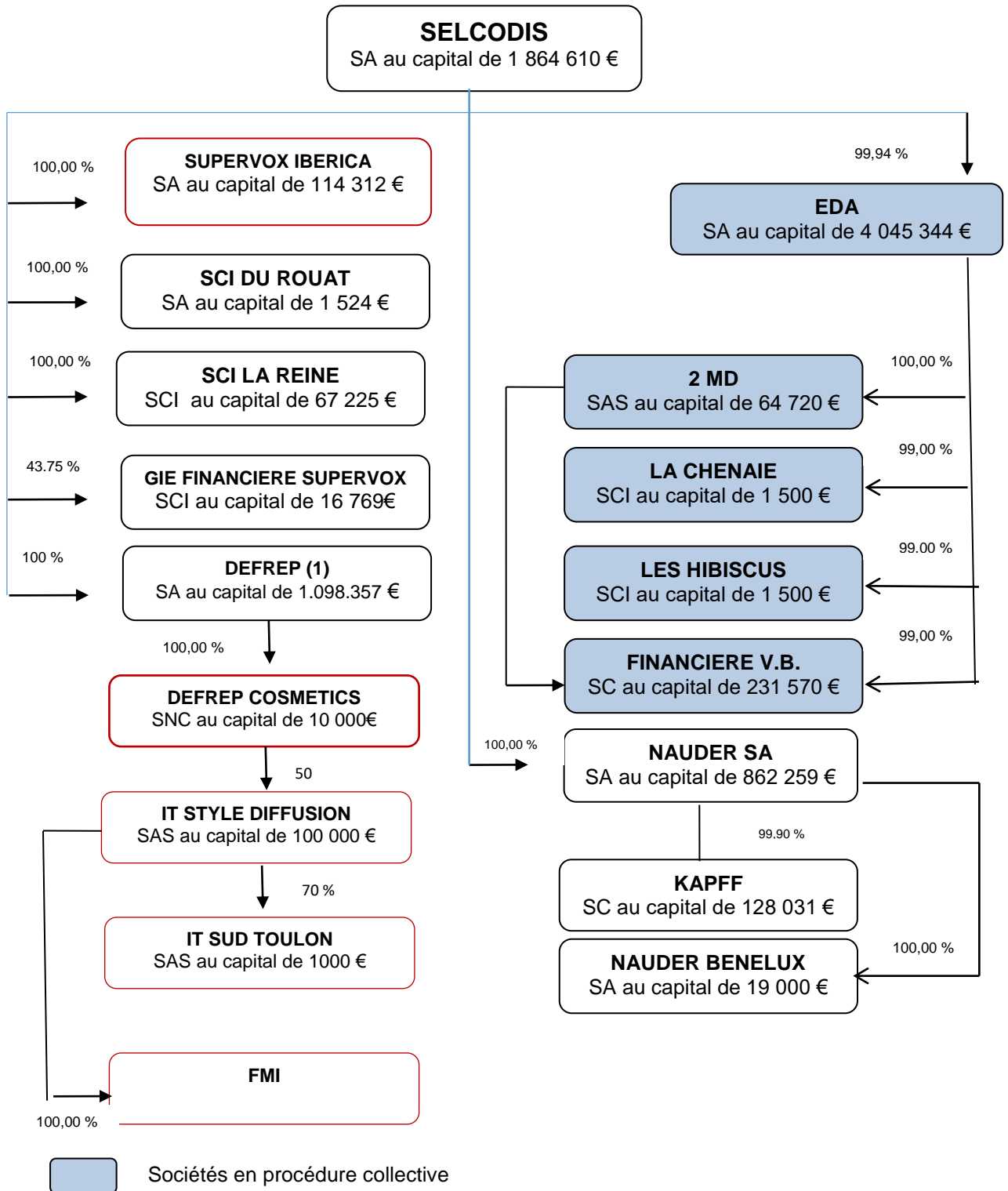
*CABINET AUBART ET ASSOCIES*

**Commissaires aux Comptes Suppléants**

*M. William LEVEQUE*

*M. Fabrice OLLIVIER LAMARQUE*

**ORGANIGRAMME au 31 Décembre 2018**



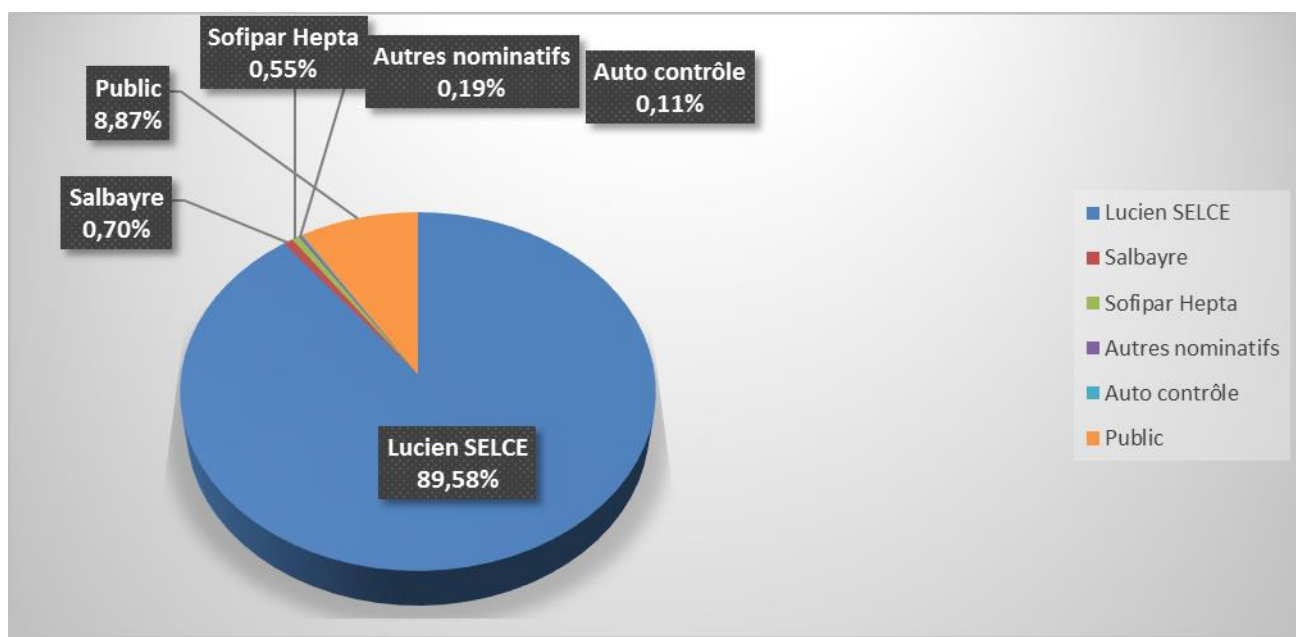


### EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS

Cours journalier de l'action pour la période de juillet 2008 à mars 2010.  
Le cours de l'action est suspendu depuis le 26 mars 2009.



### REPARTITION DU CAPITAL AU 31 Décembre 2018



**RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes qui vous seront présentés et aux conventions réglementées.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous précisons que le délai pour tenir cette assemblée générale annuelle a été prorogée d'une durée de 4 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2019, par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 18 juin 2019.

**I / SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE****NOTE PRELIMINAIRE****Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective de cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière et la SNC DEFREP COSMETIC et sa filiale IT STYLE Diffusion spécialisées dans la vente de produits cosmétiques.

Du fait de la radiation de la SCI LA GRANGE, les titres de participations ont été sortis.

**A) FAITS CARACTERISTIQUES**

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation.

En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan.
- La première échéance de 3% a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 juin 2015
- La troisième échéance a été payée le 30 juin 2016 par apport en compte courant de Monsieur Lucien Selce.
- La quatrième échéance a été payée en septembre 2017
- La cinquième échéance a été payée en décembre 2018

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

En janvier 2018 au titre d'un protocole transactionnel la SNC DEFREP COSMETICS a acquis les 50% restant de IT STYLE Diffusion puis les a cédés en août 2018 à IT France HOLDING. Au 31/12/2018 la SNC DEFREP COSMETICS détient 50% de IT STYLE DIFFUSION.

En date du 27/08/2018, la société IT STYLE DIFFUSION a acquis 100% du capital de la société IT SUD TOULON.

A la date du 10/12/2018, la société MARC MILANN, sous filiale au travers de la SNC DEFREP COSMETICS, a été liquidée judiciairement.

## **II/ RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **1. LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE**

- **Préliminaire**

Les comptes consolidés de la société ont été établis au 31 décembre 2018 sur la base des éléments suivants :

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés dont la liste est présentée au paragraphe 3 «Liste des sociétés consolidées» de l'annexe consolidée.

Sur ces bases, les comptes consolidés de l'exercice 2018 font apparaître un chiffre d'affaires de 2.751 K€ contre 443 K€ en 2017 et un résultat net de - 1.162 K€ contre -735 K€ en 2017.

Nous vous précisons par contre que les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 n'ont pu être établis faute de remontée des informations nécessaires par les filiales dans les délais.

- **Commentaires**

Comme pour les exercices précédents, les règles suivantes ont été retenues pour l'élaboration des comptes consolidés de Selcodis au 31 décembre 2018 (reclassement des éventuelles subventions d'investissements en autres dettes, élimination des marges intragroupe, etc.).

Les normes IFRS ont été appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés 2018

- **Bilan**

Les principales variations des postes de bilan sont expliquées en détail dans l'annexe consolidée. Globalement, il ressort que :

- L'actif non courant ressort à 435 K€ en 2018 contre 253 K€ en 2017.
- L'actif courant ressort à 1.879 K€ en 2018 contre 3.964 K€ en 2017.
- Les provisions pour risques et charges ressortent à 1.333 K€ en 2018 contre 1.633 K€ en 2017
- Les dettes ressortent globalement à 31.006 K€ en 2018 contre 31.492 K€ en 2017

Les principales variations proviennent :

- ⇒ De la baisse du poste des stocks provenant de DEFREP: -1.046 K€
- ⇒ De la baisse du poste des autres créances : -1.146 K€ (dont 692 k€ liés à la provision pour dépréciation des autres créances sur DEFREP).
- ⇒ De la baisse des emprunts : -944 K€ ( DEFREP )
- ⇒ Des dettes fournisseurs provenant de IT STYLE: +161 K€
- ⇒ De la hausse des autres dettes + 368 K€ provenant de DEFREP

- **Compte de résultat**

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 2.751 K€ en 2018 contre 443 K€ en 2017.

Le résultat opérationnel ressort à -98 K€ en 2018 contre -714 K€ en 2017.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à 33 351 K€ en 2018 contre 51 K€ en 2017.

Le résultat financier ressort à - 1.064 K€ en 2018 contre un résultat proche de -21 K€ en 2017.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées fait ressortir une perte de - 1.162 K€ en 2018 contre -735 K€ en 2017.

Le résultat net des entreprises intégrées ressort à -1 162 K€ en 2018 à comparer à un résultat de - 735 K€ pour 2017.

- **Tableau de financement**

Le tableau de financement consolidé 2018 est présenté dans l'annexe consolidée. La capacité d'autofinancement se situe à - 651 K€ contre 1.704 K€ en 2017. Les flux nets liés aux investissements dégagent un solde de - 322 K€. Les flux des opérations de financement présentent un solde de -985 K€.

L'ensemble de ces flux se traduit par une variation de la trésorerie passant :

- d'une trésorerie de 121 K€
- à une trésorerie de 105 K€

soit une baisse globale nette de 15 K€.

## **2. LES COMPTES INDIVIDUELS DE L'EXERCICE**

La nature de l'activité de la société reste identique à celle des exercices précédents.

Les charges d'exploitation représentent un montant de 135 K€ et concernent principalement des honoraires pour 128 K€ et des services bancaires de 2 K€

Le résultat d'exploitation est négatif et s'établit à -127 K€ contre -70 K€ en 2017.

Le résultat financier est négatif de -4 746 K€ en 2018 contre néant en 2017.

Le résultat net de l'exercice est négatif de - 4.874 K€ contre un résultat négatif de 70K€ en 2017.

### **Situation d'endettement**

L'endettement est constitué du compte courant actionnaire pour un montant de 26.426 K€.

## **III/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

## **IV/ ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES**

- La société DEFREP a une activité immobilière et est entrée dans le périmètre d'intégration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2018 ses produits d'exploitation sont de 2.275 K€ contre 49 K€ l'exercice précédent.

Ses charges externes s'élevant à 378 K€ sont composées principalement d'honoraires (212 k€), de dépenses de locations (97k€) et de frais de déplacements et missions (38k€)

Le résultat financier négatif de -1.148 k€ se compose de provision pour dépréciations des comptes courants (- 1.116k€) et de titre de participation (10k€), des intérêts sur les comptes courants et des intérêts des emprunts.

Le résultat exceptionnel est de +26 K€ et comprend diverses régularisations pour +69 K€ et l'abandon de loyer IT STYLE pour – 40 K€.

Son résultat net est de -1.844 K€.

- DEFREP COSMETICS qui a pour objet la prise de participations dans des entreprises ayant pour objet le commerce de détail de tous produits cosmétiques, a débuté son activité le 01/05/2017. Cette filiale est fiscalement transparente.

Ses charges externes 2018 s'élèvent à 48 k€ contre 18 k€ en 2017 et se composent essentiellement d'honoraires et de frais de réceptions.

Son résultat financier 2018 est une perte de -852 k€ et comprend l'abandon de compte courant IT STYLE avec clause de retour à meilleur fortune (-500 k€), la dépréciation du compte courant Selcodis (-256k€) ainsi que la dépréciation des titres de participation détenues (-80 k€)

Son résultat exceptionnel de -5 k€ correspond à l'amortissement dérogatoire pratiqué sur les frais d'acquisitions des titres de participations.

Son résultat net est une perte de 905 k€

- IT STYLES DIFFUSION, filiale de DEFREP COSMETICS, est spécialisé dans la vente par le biais de franchise de tous produits cosmétiques

Sa marge commerciale brute s'élève à 459 k€.

Ses charges externes de 268 k€ comprennent des frais de publicité et relations publiques pour 56 k€, des frais de transports sur achats et ventes pour 47 k€, des frais d'honoraires pour 41 k€, des frais de sous-traitance pour 37k€ et des frais de location pour 31 k€.

Ses charges de personnel s'élèvent à 238 k€.

Le résultat financier est une perte de 34 k€.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 350 k€ (dont un abandon de créance de 500k€ , et des sorties d'immobilisations pour 192 k€).

Et son résultat net est un bénéfice de 172 k€.



- La SASU IT SUD TOULON, filiale de IT STYLES DIFFUSION est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté.

Sa marge commerciale brute s'élève à 43 k€

Ses charges externes de 127 k€ se composent principalement des frais de loyers et charges locatives pour 78 k€, des frais de crédit-bail mobilier pour 14 k €, et des frais d'entretien pour 9 k€.

Ses charges de personnel atteignent 118 k€ (charges sociales comprises)

Son résultat financier s'élève à - 3 k€ et son résultat exceptionnel à -1 k€

Son résultat est une perte de 23 k€.

#### **V/ PRISE DE PARTICIPATIONS- CESSION DE PARTICIPATION**

Notre société a acquis au travers de sa filiale IT STYLE DIFFUSION, une participation de 100% dans la SASU IT SUD TOULON.

#### **VI/ AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2018 de la société (en Euros) :

- Résultat de l'exercice perte de (- 4 874 252) €  
En totalité au poste report à nouveau

Après affectation du résultat, la situation comptable se présenterait de la façon suivante :

- Capital social : 1.864.610
- Autres réserves : 2.116.033
- Report à nouveau : <34.792.377>
- Capitaux propres : <30.811.734>

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2018 sont de <30.811.734 > €. Le montant du capital social est de 1.864.610 €.

#### **VII/ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende, au titre des trois exercices précédents.

**VIII/ DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quatre du CGI, nous vous précisons qu'aucune des dépenses au titre des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du même code n'a été déduite au titre de l'exercice 2018

**IX/ DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS****9.1 Dettes Fournisseurs**

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance inscrites dans les comptes de la société à la clôture de l'exercice :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	2					13
Montant total des factures concernées (TTC)	18 417	8 739	2 400	80 451		110 007
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	13.70%	6.50%	1.78%	59.86%		81.85%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-	-	-	-	-	-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours					

9.2 Créances clients

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des créances à l'égard des clients inscrites dans les comptes de la société à la clôture de ses deux derniers exercices :

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées						
Montant total des factures concernées (TTC)						0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours					

**X/ ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En application de l'article L.232-1 du Code de commerce, je vous précise qu'aucunes dépenses en matière de recherche et développement n'ont été engagées au cours de l'exercice.

**XI/ PRETS INTER-ENTREPRISES**

Notre société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

**XII / EVENEMENT SIGNIFICATIF****XIII/ EVEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Nous vous précisons que les sociétés SCI LA REINE et SCI DU ROUAT ont été radiées respectivement en juin 2019 et mars 2019.

**XIII/ PERSPECTIVES**

Notre société continue de respecter son plan de redressement.

**XIV/ INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la situation de votre société sur les actions d'autocontrôle qu'elle détient :

Au 31 décembre 2018, SELCODIS détenait 7.105 de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article L 223-13 du code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote :

Détenant plus des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Lucien Selce  
11, Chemin Calandrini  
1231 Conches  
Suisse

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, aux articles 223-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions réalisées au cours de l'exercice par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

**INFORMATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE****XV/ CONVENTIONS CONCLUES****15.1 Conventions visées par l'article L225-86 et suivant du Code civil**

Lesdites conventions sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes dont lecture sera donnée à l'assemblée. Il est précisé qu'au cours de l'exercice aucune convention nouvelle n'a été conclue.

**15.2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une des filiales**

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice

**XVI/ INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX****Monsieur Michel Jimenez**Groupe Selcodis

- Président et membre du Directoire de la société SELCODIS
- Président du Conseil d'administration de DEFREP.
- gérant de la SNC DEFREP COSMETICS

Autres :

- Président du conseil d'administration d'AEDIS Groupe (société en liquidation judiciaire)
- gérant de la société MG SARL (société en liquidation judiciaire)

**Monsieur Lucien SELCE**Groupe Selcodis

- Président du Conseil de Surveillance de la société SELCODIS
- Administrateur de la société DEFREP

Autres

- Administrateur de la société AEDIS Groupe (société en liquidation judiciaire)

**Monsieur Bernard ROQUES**Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Administrateur de la société Euro Distribution Alimentaire

Autres

- Administrateur de la société FL Vuitton Gestion
- Administrateur de la société Inès de La Fressange

**Madame Natasha SELCE**

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis

**Monsieur Francois-Louis VUITTON**Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président de la société Selcodis

Autres

- Directeur Général et Administrateur de la société Inès de La Fressange SA
- Gérant de la société Inès de la Fressange SARL
- Président du Conseil de Surveillance de la société FL VUITTON Gestion et Conseil
- Gérant de la SC Financière FL VUITTON
- Gérant de la SCI FL VUITTON
- Administrateur de la société AEDIS Groupe (société en liquidation judiciaire)
- Administrateur Sicav de ODDO Génération

**XVII/ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Au titre de l'exercice 2018 nous vous informons qu'il n'a été versé aucune rémunération ni attribué aucun avantage de toute nature aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leur fonction de mandataires et il n'a été versé aucune rémunération par le groupe ou ses filiales à quelque titre que ce soit.

**XVIII PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE****18.1 Composition et expertise du Directoire et du Conseil de Surveillance****- Directoire**

	Nom	Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du directoire	Michel Jimenez	23/06/2016	CS du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Membre du directoire	Pierre Baumgartner	23/06/2016	CS du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021

**- Conseil de Surveillance**

	Nom	Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil de Surveillance	Lucien Selce	20/12/2006	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Bernard Roques	26/04/2007	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Louis François Vuitton	20/12/2006	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Natasha Selce	28/04/2017		AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023

**Expertise des membres du Conseil de Surveillance :**

**Lucien Selce**, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice, il a occupé pendant 12 ans différents postes dans la banque d'investissement à Paris, puis à Londres.

Il dirige depuis 1999 un groupe d'investissements au titre duquel il occupe des postes d'administrateurs dans des sociétés industrielles et commerciales.

**Bernard Roques**, diplômé de l'Ecole de Commerce et Administration, a d'abord été en charge des prises de participations à la S D R SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes P M E puis au sein des groupes Pinault et ensuite I F I.

**François-Louis Vuitton** – M. François Louis Vuitton est diplômé de l'institut supérieur de commerce et de la chambre de commerce de Paris. Au cours de sa carrière il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Calberson, du Groupe Manzinger, des parfums Weill, Cuisine Plus – Bain Plus et Orcofi. Depuis 1994 il a repris la société Ines de la Fressange et a travaillé chez UBS et à la Banque de Neuflyze. Il est entré dernièrement à la Financière Edmond de Rothschild.

**Natasha Selce** membre indépendant

### **18.2 Règlement Intérieur**

Adopté lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 26 avril 2007, il précise les conditions de fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance et en particulier :

- Le rôle du conseil ;
- Le cycle et l'ordre du jour des Réunions préprogrammées ;
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Directoire ;
- La mission des comités :
  - o Le comité « contrôle des comptes »
  - o Le comité « stratégie et investissements »
- Les membres indépendants ;
- Le mode de contrôle de la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché;
- Les conditions d'application pour la tenue des réunions par des moyens de télécommunication conformément à la réglementation en vigueur.

### **18.3 Composition des comités**

- Le comité « contrôle des comptes » :
  - o Monsieur Lucien Selce
  - o Monsieur Bernard Roques
- Le comité « stratégie et investissements »
  - o Monsieur François Louis Vuitton
  - o Madame Natasha SELCE

### **18.4 Membre indépendant**

- Madame Natasha Selce



### **18.5 Limitation des Pouvoirs du Directoire**

Sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants :

- Au delà de 1 M € :
  - o L'engagement d'investissement ou de prises de participation
  - o Les opérations financières susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de l'Entreprise
  - o La signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs
  - o La cession de toute branche d'activité ou entité.
- Et quel qu'en soit le montant de l'opération :
  - o L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société
  - o L'émission de valeur mobilière de toute nature
  - o Les décisions de nature à influencer la stratégie du Groupe
  - o Le rachat par la société de ses propres actions.

### **18.6 Convocations aux réunions et diffusion de l'information**

Les membres du conseil ont accès à leur demande à toute information concernant le fonctionnement de la société en particulier aux reportings d'exploitation et de trésorerie. Ils sont convoqués conformément aux statuts ainsi que les commissaires aux comptes qui, pour leur part, ne le sont que lors des réunions d'arrêtés des comptes annuels et semestriels.

### **18.7 Activités des organes d'administration au cours de l'exercice 2018**

- Le directoire s'est réuni une fois le 26 octobre 2018.
- Le Conseil de Surveillance s'est réuni une fois le 26 octobre 2018.
- Conformément à l'article R823.9 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes semestriels.
- Les réunions des Directoires et Conseils de surveillance se sont déroulés à Paris
- Les procès-verbaux du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux membres et approuvés à la réunion suivante.

### **18.8 Principales décisions adoptées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice 2018**

- Le Conseil de surveillance a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

## **XIX/ PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne au sein de la société est défini comme le processus mis en œuvre par le conseil de surveillance, le Directoire et le personnel en vue de fournir une assurance quant à la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements, la réalisation et l'optimisation des opérations, la sauvegarde des actifs.

### **19.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

En matière de procédures de contrôle interne, les responsabilités étaient assumées aux divers niveaux de l'organisation du Groupe.

Au niveau, d'abord, de chacune des sociétés consolidées par le Groupe, le contrôle interne était organisé sous l'autorité des organes sociaux de l'entreprise. L'établissement des comptes, son calendrier, et ses méthodes devaient être conformes au manuel de procédures comptables. Les comptes étaient arrêtés par les conseils d'administration ou par les associés uniques des filiales et sont approuvés par les assemblées générales. S'agissant du reporting en cours d'année, les organes sociaux disposaient d'un document type à remplir selon un calendrier établi.

Une centralisation et une analyse de ces documents étaient réalisées au sein du service Contrôle de Gestion. Un Comité de site avait lieu au minimum une fois par trimestre. Il permettait de passer en revue tous les documents établis et de définir les actions correctrices à mettre en place. Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe.

### **19.2 Le Directoire et le Conseil de Surveillance**

Le Directoire est composé de 2 membres, il assure la direction de la société sous le contrôle du Conseil de Surveillance qui est composé de 4 membres et qui exerce un contrôle permanent sur la gestion de la société.

Il a été adopté au sein de la société un règlement intérieur qui précise les conditions de fonctionnement des organes de direction et de surveillance (cf. point 19.2 ci-avant), des comités des comptes et de stratégie et investissement (cf. 19.3 ci-avant) ainsi que des limitations des pouvoirs du Directoire (cf. 19.5 ci-avant)

### **19.3 Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration comptables & financières**

La procédure et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- la consolidation des comptes du Groupe SELCODIS, réalisée fin Juin et Fin Décembre à l'aide d'outils et selon des procédures du Groupe.
- le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan du Groupe. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation dans la mesure où les sociétés sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements.
- L'accélération de la remontée des informations du reporting définit la périodicité de remontées des informations.

### **XX/ RENVOI AUX DISPOSITIONS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PRÉVOYANT LES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Les statuts de la société précisent à l'article 23- 2 « Assemblées Générales » les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

### **XXI/ ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

### **XXII RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTAL**

#### **22.1 Conséquence sociale et environnementale de l'activité de la société : conséquences sur le changement climatique de l'usage et des biens produits**

La société n'a pas d'activité ni de salariés et n'a donc pas pris d'engagement environnementaux, sociaux et en matière de changement climatique. Au sein de ses filiales, aucun engagement de ce type n'a été pris.

## **22.2 Engagement de la société en faveur de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, en faveur du développement durable de la lutte contre la discrimination et de la diversité**

Aucun engagement de ce type n'a été pris tant au niveau de la société ainsi que de ses filiales.

## **XXV/ TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Le tableau des cinq derniers exercices figure en annexe ci-après.

## **XXVI/ TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU DIRECTOIRE**

Au présent rapport est joint le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

**XXVII/ NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (Normes IAS / IFRS )**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), émis par l'I.A.S.B (International Accounting Standards Board).

Le groupe qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, établit à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2018 a été établie sous la responsabilité des organes d'administration et a fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes du Groupe.

==== - - - - -

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports sur les comptes annuels de vos Commissaires aux Comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-88 et suivants du Code de Commerce. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**SELCODIS**

---

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR  
L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTOIRE  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

NEANT

## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2018	2017	2016	2015	2014
<b>I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social.....	1864610	1864610	1864610	1864610	1 864 610
Nombre des actions ordinaires existantes.....	6215364	6215364	6215364	6215364	6 215 364
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations.....					
Par exercice de droits de souscription.....					
<b>II – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes.....					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 32 479 041	- 182 673	- 194 171	- 176 954	- 15 572 341
Impôts sur les bénéfices.....					
Participation des salariés due au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 4 874 252	- 69 966	83 978	4 903 413	882 725
Résultat distribué.....					
<b>III – RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	-5,226	-0,029	-0,031	-0,028	-2,505
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements & provisions.....	-0,784	-0,011	-0,014	0,789	0,142
Dividende attribué à chaque action.....					
<b>IV – PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés.....					
Montant de la masse salariale .....					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres Sociales, etc.).....					

**COMPTES CONSOLIDES****1. ACTIF (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.2018	Exercice clos le 31.12.2017
<b>ACTIF</b>		
Ecart d'acquisition		
immobilisations incorporelles nettes	52	45
immobilisations corporelles nettes	214	193
Actifs financiers non courants	169	15
Impôts différés		
<b>Actif non courant</b>	<b>435</b>	<b>253</b>
Stocks de marchandises	1006	2052
Stock de matières premières	3	
Créances clients	194	79
Autres créances	539	1680
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137	153
<b>Actif courant</b>	<b>1 879</b>	<b>3 964</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 314</b>	<b>4 217</b>

**2. PASSIF (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.2018	Exercice clos le 31.12.2017
<b>Passif</b>		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-28 409	-27 718
Résultat net Groupe	-1 177	-722
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>-27 721</b>	<b>-26 575</b>
Intérêts minoritaires	15	-13
Réserves minoritaires	-2 319	-2 319
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>-30 025</b>	<b>-28 908</b>
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	1 333	1 633
Dettes financières à long terme	26 521	26 596
Passifs d'impôt différé		
<b>Passif non courant</b>	<b>27 854</b>	<b>28 229</b>
Dettes fournisseurs d'exploitation	382	221
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an		
Autres dettes	4 009	3 637
Dettes financières à court terme	62	1006
Crédits à court terme et banques	32	32
<b>Passif courant</b>	<b>4 485</b>	<b>4 896</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 314</b>	<b>4 217</b>



**3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.2018	Exercice clos le 31.12.17
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	2 751	442
Autres produits de l'activité	4	3
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	2 755	445
Achats consommés	-1 848	-177
Achats et charges externes	-2 150	-878
Mali OED	-32 008	
Subventions d'exploitation		1
Impôts et taxes		0
Charges de personnel	-178	-152
Dotation aux amort. Et aux provisions nettes	1 343	51
Reprise provision sur mali OED	32 008	
Autres produits et charges	-20	-4
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>-98</b>	<b>-714</b>
Coûts de l'endettement net	0	0
Autres produits et charges financières	-1 064	-21
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-1 162</b>	<b>-714</b>
Impôt sur les résultats		
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>-1 162</b>	<b>-735</b>
Quote-part de résultat		
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-1 162</b>	<b>-735</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	15	-13
<b>RESULTAT NET REVENANT L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE</b>	<b>-1 177</b>	<b>-722</b>
Résultat net par action (en euros)	-0.118	-0.072
Résultat net dilué par action (en euros)	-0.118	-0.072

**4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (EN K€)**

(En milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>TRESORERIE AU 1ER JANVIER</b>	<b>121</b>	<b>56</b>
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 162	-735
Résultat des minoritaires	0	0
Amortissements et provisions nets des reprises	-32 683	-46
Actualisation des dettes et créances long terme		
(Plus) ou moins valeur sur sortie d'actifs	33 194	
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence		
Variation périmètre	0	1 450
Coût de l'endettement financier net	0	1 035
Charges d'impôt (exigible et différé)		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-651</b>	<b>1 704</b>
Impôts versés		
Variation sur clients et autres créances	1406	-351
Variation sur fournisseurs et autres dettes	520	1 003
Impact sortie de périmètre		
Incidence variation de périmètre ( trésorerie acquise)	17	1 641
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels</b>	<b>1 292</b>	<b>3 997</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-322</b>	<b>-3 933</b>
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>-322</b>	<b>-3 933</b>
<b>Flux nets de trésorerie après investissements</b>	<b>970</b>	<b>64</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Augmentation / remboursement net des comptes courants	-40	0
Remboursement emprunt	-945	
Intérêts financiers nets versés		
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>-985</b>	<b>0</b>
Variation de la trésorerie	-15	64
<b>TRESORERIE DE FIN DE PERIODE</b>	<b>105</b>	<b>121</b>
	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Trésorerie et équivalents actifs	137	153
Concours bancaires	-32	-32
Dettes financières court terme		
<b>Trésorerie nette</b>	<b>105</b>	<b>121</b>

**5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (EN K€)**

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

Variation des capitaux propres du Groupe

(Part du Groupe)

	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total capitaux propres
<b>Situation au 31/12/17</b>	<b>1 864 610</b>	<b>(30 037 559)</b>	<b>(734 898)</b>	<b>(28 907 847)</b>
Affectation résultat N-1		(734 898)	734 898	0
Résultat 31/12/2018			(1 161 760)	(1 161 760)
Defrep(annulation créance MG passée en perte N-1)		1 920		1 920
				0
Variation périmètre <i>Marc milann</i>		42 783		42 783
<b>Situation au 31/12/18</b>	<b>1 864 610</b>	<b>(30 727 754)</b>	<b>(1 161 760)</b>	<b>(30 024 904)</b>

Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts minoritaires en début d'exercice	-13	0
Résultat de l'exercice	15	-13
Variation périmètre (déconsolidation Marc Milann)	13	
Réserves	-2 319	-2 319
<b>Intérêts minoritaires en fin d'exercice</b>	<b>-2 304</b>	<b>-2 332</b>

**ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE****NOTES PRELIMINAIRES****Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière et la SNC DEFREP COSMETIC et sa filiale IT STYLE Diffusion spécialisées dans la vente de tous produits cosmétiques.

Du fait de la radiation de la SCI LA GRANGE, les titres de participations ainsi que les comptes courants ont été sortis.

**Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 Décembre 2018 ont été préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

**1. FAITS CARACTERISTIQUES**

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation.

En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015
- La troisième échéance a été payée le 30 Juin 2016 par apport en compte courant de Monsieur Lucien Selce.
- La quatrième échéance a été payée le 18 septembre 2017
- La cinquième échéance a été payée le 15 décembre 2018

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

En janvier 2018 au titre d'un protocole transactionnel la SNC DEFREP COSMETICS a acquis les 50% restant de IT STYLE Diffusion puis les a cédé en Aout 2018 à IT France HOLDING . Au 31/12/2018 la SNC DEFREP COSMETICS détient 50% de IT STYLE DIFFUSION. La SNC DEFREP COSMETICS a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

En date du 27/08/2018, la société IT STYLE DIFFUSION a acquis 100% du capital de la société IT SUD TOULON.

A la date du 10/12/2018, la société MARC MILANN, sous filiale au travers de la SNC DEFREP COSMETICS, a été liquidée judiciairement.

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 Principes généraux de consolidation**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 Décembre 2018 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 publiés.

Au titre de l'exercice les filiales sans aucune activité, mise en liquidation , judiciaire ont été exclues du périmètre de consolidation.

#### **2.1.1 Méthodes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent au 31 décembre 2018 les états financiers de SELCODIS et de ses filiales : DEFREP, DEFREP COSMETICS, IT STYLES, IT SUD TOULON et GIE FINANCIERE SUPERVOX.

La filiale italienne FMI n'a pas été consolidée car les informations nécessaires à la consolidation n'ont pas pu être obtenues dans les délais . Cette société est détenue à 100% par la société IT STYLES DIFFUSION.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale, à l'exception de IT STYLE et IT SUD TOULON qui ont été consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupe avec les sociétés du Groupe.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- Elimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- Elimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- Elimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

### **2.1.2 Date d'arrêté des comptes**

Toutes les sociétés consolidées ont établi des situations comptables au 31 Décembre 2018

### **2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise**

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

### **2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants**

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

## **2.2 Méthodes d'évaluation**

### **2.2.1 Écarts d'acquisition**

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

L'écart d'acquisition sur la société IT SUD TOULON a été calculé sur la base des comptes de l'exercice clos au 31/12/2017, aucune situation n'ayant été établie à la date d'acquisition.

### **2.2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Compte tenu de l'antériorité et de l'absence d'exploitation du fonds de commerce les deux malis de fusion de « OED » figurant dans les comptes pour un montant de 32 008 K€ ont été passé en pertes, et la dépréciation de 32 008 k€ a été reprise en profits .



Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

### 2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Construction	Linéaire	10-30 ans
Matériel Industriel	Linéaire	8-20 ans
Agencements, aménagements	Linéaire	5-10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau 1 informatique	Linéaire	8 ans
Matériel divers	Linéaire	5-10 ans

### 2.2.4 Actifs financiers non courants

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

### **2.2.5 Clients et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **2.2.6 Impôts différés**

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est

probable que des bénéfiques imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

### **2.2.7 Emprunts**

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

### 2.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

#### Autres provisions

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

### 2.2.9 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

## 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sortie du périmètre de consolidation au 01 janvier 2018 de la société MARC-MILANN.

Entrée dans le périmètre au 01 janvier 2018 de la société IT SUD TOULON

	31/12/2018		31/12/2017
Sociétés consolidées par intégration globale	% de contrôle	% intérêt	
<b>SELCODIS</b> 68,rue Singer – 75016 Paris			
<b>DEFREP</b> 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%	100,00%
<b>DEFREP COSMETICS</b> 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%	100,00%
<b>FINANCIERE SUPERVOX</b> ZI Du Midi - 31 190 AUTERIVE	43,75%	43,75%	43,75%
<b>MARC-MILANN</b> 37 RUE René Cassin-51430 Bezannes	N.C	N.C	70%

	31/12/2018		31/12/2017
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	% de contrôle	% intérêt	
<b>IT STYLE DIFFUSION</b>			
3 Aenue Mireille – 13014 Marseille	50%	50%	50%
<b>IT SUD TOULON</b>			
475 rue Paradis – 13008 Marseille	50%	50%	NC

#### 4. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

##### Rapport de l'activité de l'année 2018

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société.

La première échéance du plan a été honorée en Juillet 2014. La deuxième le 30 Juin 2015 , la troisième échéance le 30 Juin 2016, la quatrième échéance a été honorée le 18 septembre 2017, et la cinquième échéance a été honorée le 15 décembre 2018.

#### 5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

##### 5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations incorporelles	54	45
Immobilisations corporelles	258	245
Actifs financiers non courants	15 127	14 989
<b>Total immobilisations</b>	<b>15 439</b>	<b>15 280</b>

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations incorporelles	2	1
Immobilisations corporelles	44	52
Actifs financiers non courants	14 958	14 974
<b>Total immobilisations</b>	<b>15 004</b>	<b>15 027</b>

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.17	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Participations non consolidées	14 895		16	14 879
Dépôt sur baux commerciaux	73	4		77
Autres actifs financiers non courants	21	150		171
<b>Valeur brute</b>	<b>14 989</b>	<b>154</b>	<b>16</b>	<b>15 127</b>

Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Participations non consolidées	14 888		16	14 872
Autres actifs financiers non courants	86			86
<b>Total dépréciations sur actifs financiers non courants</b>	<b>14 974</b>		<b>16</b>	<b>14 958</b>

Les participations non consolidées correspondent :

– Aux titres des sociétés en liquidation :

NAUDER SA	13.451 K€
CREANCES RATTACHEES	31 K€
EDA	1 066 K€
<b>Au 31.12.2018</b>	<b>14.548 K€</b>

– Aux titres des autres sociétés :

SCI LE ROUAT	249 K€
SCI LA REINE	76 K€
SOCIETE FMI	5 K€
<b>Au 31.12.2018</b>	<b>330 K€</b>

**TOTAL** **14 878 K€**

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu ( % )	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
S.C.I DU ROUAT Le Rouat - 31190 AUTERIVE SIREN : 320 722 226	2	68	100,00	249	0	41	-	-	0
S.C.I. LA REINE Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 399 220 151	76	-127	100,00	76	0	0	-	0	-1
NAUDER SA * ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 542 080 627	862	-23 824	99,99	13 451	0	9 171	10 043	1 327	-388
EDA SA (1) 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049

(\*) Société mise en liquidation avant le 28/10/2003 (chiffres au 30/06/2003)

(1) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

## 5.2 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

## 5.3 Stock

	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute des stocks	1009	2 052
Dépréciation des stocks	0	
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>1009</b>	<b>2 052</b>

Le stock est composé :

- d'un stock de marchandises détenu par IT STYLE pour 338 k€
- d'une partie du coût d'acquisition d'un immeuble situé à SAINT-CLOUD pour 176 k€ (des lots ont été vendus au 31 décembre 2018) ,
- d'un immeuble à TOULON pour 474 k€, acquis par la société DEFREP en sa qualité de marchand de bien .
- Et d'un stock de marchandises (18 k€) et de matières premières (3 k€ ) détenus par IT SUD TOULON

## 5.4 Créances clients &amp; comptes rattachés et autres créances

## Détail des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/17
Avance et acomptes		
Fournisseurs AAR		
Clients et comptes rattachés	194	79
Personnel et organismes sociaux		
Etat & collectivité	59	150
Charges constatées d'avance et cpte de régularisation d'actif		
Créances sur société d'affacturage		
Créances sur filiales non consolidées	324	533
Autres	156	997
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>733</b>	<b>1 759</b>

## Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total 31/12/2018	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes		-	
Fournisseurs AAR		-	
Clients et comptes rattachés	194	194	
	59		
Etat et collectivité		158	
Charges constatées d'avance		-	
Créances sur filiales non consolidées	282	324	
Autres	198	156	
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>733</b>	<b>733</b>	



### 5.5 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 Décembre 2018, l'analyse du risque est la suivante :

<i>JUSTES VALEURS BILANCIELLE</i> <i>(En milliers d'euros)</i>	Brut	Provision pour dépréciation	Imputation sur compte courant	Net
Titres de participation détenus par SELCODIS	14 842	-14 842		0
Créances détenues par SELCODIS	9 214	-9 214		0
Créances nettes détenues par le GIE SUPERVOX*	2 668	-2 668		0
Créances détenues par DEFREP COSMETICS	281			281
	<b>27 005</b>	<b>-26 724</b>	<b>0</b>	<b>281</b>

### 5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 105 K€ et se détaille de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalents actifs	137	153
Concours bancaires	32	32
<b>Trésorerie nette</b>	<b>105</b>	<b>121</b>

### 5.7 Réserves consolidées

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- La part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- L'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.

## 5.8 Provisions pour risques & charges

### 5.8.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Divers	1 634		300	1 334
<b>Total</b>	<b>1 634</b>		<b>300</b>	<b>1 334</b>

## 5.9 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

En milliers d'euros	Total 31/12/2018	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières diverses				
Emprunt Crédit-bail				
Participation des salariés				
Obligations	-			
Divers	-			
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)	8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible (3)	18 345		18 345	
<b>TOTAL</b>	<b>26 521</b>		<b>26 521</b>	<b>-</b>

Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 6) sont estimés à 4 176 K€.

- (2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€.
- (3) Le compte courant disponible de Monsieur Lucien Selce s'établit au 31 Décembre 2018 à 18 345 K€.

Comme indiqué dans le § 6 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

### 5.10 Détail des dettes d'exploitation

Le détail des postes autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes		
Dettes fiscales et sociales	348	419
Divers (1)	3 661	3 218
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 009</b>	<b>3 637</b>

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

(1) Les dettes diverses se composent du compte courant sur filiales non consolidées à hauteur de 70 K€

## 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

La société a réalisé un chiffre d'affaire de 2 751 K€

Les charges sont principalement composées :

- Achats de marchandises (y compris variation de stock) : 1 833 k€
- Locations pour 135 k€
- Honoraires pour 375 k€
- Frais de personnel pour 178 k€

Le résultat opérationnel est de -98 K€

### 6.1 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 Décembre 2018, la situation fiscale se traduit par :

- Déficits reportables (en base) : 48 572 K€
- Au 31 Décembre 2018, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 Décembre 2018, les sociétés suivantes :

- SELCODIS
- DEFREP

**AUTRES INFORMATIONS****Engagements hors bilan**

Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (2)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

(2) Dont octroyées par :

- <u>Chenard &amp; Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4.176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1.734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	26 521
-----------------------	--------

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10.000 K€ pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées.

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

**Autres engagements**

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la CEGI à hauteur de 4.000 K€.

**7. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES**

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales	K€
Néant	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

2. PERSONNES PHYSIQUES	
Monsieur Lucien SELCE	0
Compte courant passif (1) (2)	26 521
<b>Total</b>	<b>26 521</b>

(1) Au 31 Décembre 2018, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur.

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31.12.2018

Nature du compte	Valeur avant	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5 .8)	31/12/2018
Compte courant	26 521	0	26 521

(2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la CEGI (4.000 K€) (cf. § 6).

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	50 000		50 000	50 000		
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	23 435 112	23 435 112	0	1 450 000	-1 450 000	
Créances rattachées à des participations	9 123	9 123				
Autres titres immobilisés	20 844	20 844				
Prêts	19 861	19 861				
Autres immobilisations financières	65 938	65 938				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>23 600 878</b>	<b>23 550 878</b>	<b>50 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>-1 450 000</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	292		292		292	
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices				113 082	- 113 082	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	12 510 292	12 510 232	60	3 296 206	-3 296 146	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707				
Disponibilités	952		952	8 337	- 7 385	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>12 617 243</b>	<b>12 615 938</b>	<b>1 305</b>	<b>3 417 626</b>	<b>-3 416 321</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>36 218 122</b>	<b>36 166 816</b>	<b>51 305</b>	<b>4 917 626</b>	<b>-4 866 321</b>	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 864 610)	1 864 610	1 864 610	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 116 033	2 116 033	
Report à nouveau	-29 918 124	-29 848 158	- 69 966
Résultat de l'exercice	-4 874 252	-69 966	-4 804 286
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-30 811 734</b>	<b>-25 937 482</b>	<b>-4 874 252</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	1 203 613	1 493 697	- 290 084
Provisions pour charges	63 870	63 870	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 267 483</b>	<b>1 557 567</b>	<b>- 290 084</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	3 840	3 840	
. Associés	28 157 510	28 073 860	83 650
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 562	139 552	26 010
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	215 340	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	33 030	47 280	- 14 250
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 020 275	817 669	202 606
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>29 595 556</b>	<b>29 297 540</b>	<b>298 016</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>51 305</b>	<b>4 917 626</b>	<b>-4 866 321</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			6 958	6 958	N/S
Autres produits			795	50	745
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>7 753</b>	<b>50</b>	<b>N/S</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			134 394	57 860	76 534
Impôts, taxes et versements assimilés			76	76	132,27
Salaires et traitements					0,00
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges				11 194	- 11 194
Autres charges			34	887	- 853
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>134 505</b>	<b>70 016</b>	<b>64 489</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-126 752</b>	<b>-69 966</b>	<b>- 56 786</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			60	60	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			36 651	36 651	N/S
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>36 711</b>	<b>36 711</b>	<b>N/S</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 746 206	4 746 206	N/S
Intérêts et charges assimilées			36 651	36 651	N/S
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>4 782 857</b>	<b>4 782 857</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-4 746 146</b>	<b>-4 746 146</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-4 872 898</b>	<b>-69 966</b>	<b>-4 802 932</b>



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	32 307 386	123 901	32 183 485	N/S
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>32 307 386</b>	<b>123 901</b>	<b>32 183 485</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	284 481	123 901	160 580	129,60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	32 024 259		32 024 259	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>32 308 740</b>	<b>123 901</b>	<b>32 184 839</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-1 354</b>	<b>-0</b>	<b>- 1 354</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>32 351 850</b>	<b>123 951</b>	<b>32 227 899</b>	<b>N/S</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>37 226 102</b>	<b>193 918</b>	<b>37 032 184</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-4 874 252</b>	<b>-69 966</b>	<b>-4 804 286</b>	<b>N/S</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### NOTES PRELIMINAIRES

#### Informations relatives à l'entreprise.

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective sur cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFREP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.

#### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation.

En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015
- La troisième échéance a été payée le 30 juin 2016 par apport en compte courant de Monsieur Lucien Selce.
- La quatrième échéance a été payée en septembre 2017
- La cinquième échéance a été payée en décembre 2018

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

Les titres de participation de la filiale DEFREP ont été dépréciés en totalité sur l'exercice.

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Le total du bilan avant répartition du résultat au 31 décembre 2018 s'élève à 51.305 Euros et le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2018, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de 4.874.252 Euros.

La période s'étend sur une durée de 12 mois, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon la méthode linéaire sur trois ans.

La sortie des malis de fusion de « OED » est réalisée compte tenu de l'antériorité et de l'absence d'exploitation de ce fonds de commerce.

### 2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

### **2.3 Participation et autres titres immobilisés**

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

### **2.4 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

### **2.5 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **2.6 Provisions inscrites au bilan**

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan " décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

## 2.7 Règles et méthodes spécifiques

### Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

- Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
- L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2018 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

(En K€)

VALEURS BILANCIELLES - SELCODISSA	Brut	Provision actif	Provision passif	Net
<b>Filiales liquidées</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	14 517	- 14 517	-	-
Créances détenues par SELCODIS	9 171	- 9 171	-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
<b>Autres filiales</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 918	- 8 918	-	-
Créances détenues par SELCODIS	3 339	- 3 339	-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
<b>Total titres de participation détenus par SELCODIS</b>	<b>23 435</b>	<b>- 23 435</b>	-	-
<b>Total créances détenues par SELCODIS</b>	<b>12 510</b>	<b>- 12 510</b>	-	-
<b>Total provision pour risque et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-
	<b>34 879</b>	<b>- 34 879</b>	-	-

Le risque encouru au 31 décembre 2018 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciers au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

La participation dans DEFREP de 8 587 K€ est provisionnée à 100%.

Au 31 décembre 2018, le compte courant sur le GIE de 3.296 K€ a été provisionné à 100%.

### 3. IMMOBILISATIONS (en €)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	32 008 045		
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	23 460 449		
Autres titres immobilisés	20 844		
Prêts et autres immobilisations financières	85 799		
<b>TOTAL</b>	<b>23 567 092</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 625 137</b>		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		32 008 045	0	
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>50 000</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		16 214	23 444 235	
Autres titres immobilisés			20 844	
Prêts et autres immobilisations financières			85 799	
<b>TOTAL</b>		<b>16 214</b>	<b>23 550 878</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 214</b>	<b>23 600 878</b>	

## 4- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN (en €)

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges	1 122 744		143 942	978 802
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités	257 871		33 060	224 811
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts	63 870			63 870
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	113 082		113 082	0
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>1 557 567</b>		<b>290 084</b>	<b>1 267 483</b>
Sur immobilisations incorporelles	32 008 045		32 008 045	0
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	22 010 449	1 450 000	16 214	23 444 235
Sur autres immobilisations financières	106 643			106 643
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	9 356 383	3 296 206	36 651	12 615 938
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>63 481 521</b>	<b>4 746 206</b>	<b>32 060 911</b>	<b>36 166 817</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 039 088</b>	<b>4 746 206</b>	<b>32 350 995</b>	<b>37 434 300</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			6 958	
- financières		4 746 206	36 651	
- exceptionnelles			32 307 386	

## (1) Détail des autres dépréciations

. Dont provision pour dépréciation du compte courant Nauder :	9 171 K€
. Dont provision pour dépréciation des risques filiales :	41K€
. Dont provision pour dépréciation des débiteurs divers :	2 K€
. Dont provision pour dépréciation des VMP :	106 K€
. Dont provision pour dépréciation C.C GIE	3 296 K€



**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

EN K€	VALEUR BRUTE 01.01.18	VALEUR BRUTE 31.12.2018	PLUS VALUE LATENTE
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2018 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Elements relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	Brut	Provision	Brut	Provision
Capital souscrit, non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations (nettes)	23 435	23 435		
Créances rattachées à des participations	9	9		
Prêts	20	20		
Autres titres immobilisés	21	21		
Autres immobilisations financières				
<b>Total immobilisations</b>	<b>23 485</b>	<b>23 485</b>		
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances</b>				
Créances rattachées à des participations				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	12 510	12 510		
Capital souscrit appelé, non versé				
<b>Total créances</b>	<b>12 510</b>	<b>12 510</b>		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
<b>Dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 732			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	818			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
<b>Total dettes</b>	<b>2 550</b>			

**FONDS COMMERCIAL**

Les opérations juridiques réalisées avec OED Finances et OED SA en fin d'année 2005 ont conduit à constater dans les comptes deux malis de fusion pour un montant total de 32 008 K€, déprécié à 100 % au 30 juin 2009.

La sortie des malis de fusion de « OED » a été constatée compte tenu de l'antériorité et de l'absence d'exploitation de ce fonds de commerce.

**CHARGES A PAYER**

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56	42
Dettes fiscales et sociales	33	47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>89</b>

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	<b>Valeur nominale des actions en €</b>	<b>Au début de l'exercice</b>	<b>Créés pendant l'exercice</b>	<b>Annulés pendant l'exercice</b>	<b>En fin d'exercice</b>
<b>Au 31/12/2018</b>	0,30	6 215 364			6 215 364

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

EN K€

Produits exceptionnels :	
Produits divers (ajustement comptes de tiers)	0
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions (1)	32 307
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>32 307</b>
Charges exceptionnelles :	
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées (2)	32 024
Frais cession de titres	0
Charges exceptionnelles diverses	284
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>32 308</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1</b>

(1) Dont 32 008 k€ de reprises sur dépréciation des malis de fusion OEDF

(2) Dont 32 008 k€ de valeur nette comptable des malis de fusion OEDF

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant (en K€)</b>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	4 176
Engagements de paiement de loyers (1)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>
<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (2)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

(1) Dont concernant :

Plan de continuation Nauder 4 176

(2) Dont octroyées par :

- Chenard & Walcker : sur plan de continuation Nauder 2000 4 176- CEGI (Loyer Auterive) 1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- Lucien Selce 26.426

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€.

**ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE**

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

**REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

**INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL**

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS**

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu ( % )	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
S.C.I DU ROUAT Le Rouat - 31190 AUTERIVE SIREN : 320 722 226	2	68	100,00	249	0	41	-	-	0
S.C.I. LA REINE Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 399 220 151	76	-127	100,00	76	0	0	-	0	-1
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
NAUDER SA * ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 542 080 627	862	-23 824	99,99	13 451	0	9 171	10 043	1 327	-388
EDA SA (1) 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-1 852	100,00	8 587	0	0	0	2 270	-1 843

(\*) Société mise en liquidation avant le 28/10/2003 (chiffres au 30/06/2003)

(2) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

**EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2018**

La société SCI LA REINE a été radiée le 29/06/2019

La SCI DU ROUAT a été radiée en mars 2019.

**EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE**

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

## **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**SELCODIS**

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 1 864 609 euros  
Siège social : 68 rue Singer – 75116 PARIS  
690 800 354 RCS PARIS**

---

### **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous soumettons, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés par le Directoire.

Le Directoire vous a présenté les comptes sociaux et consolidés ainsi que son rapport sur l'activité de la société et sur la gestion du groupe consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires.


Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le rapport du Directoire, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les comptes consolidés. Nous vous invitons, en conséquence, à approuver les comptes sociaux et consolidés, le projet d'affectation du résultat ainsi que les résolutions présentées par le Directoire.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**



**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS

 **compagnie fiduciaire audit**

68 Quai de Paludate  
33800 BORDEAUX

**SELCODIS SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## **SELCODIS SA**

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS  
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €  
N° Siren : 690 800 354

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

## **Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale de la société SELCODIS,

### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SELCODIS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance.

### **Fondement de l'opinion**

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes annuels.

## **Justification des appréciations- Points clés de l'audit**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Evaluation des titres de participation et des comptes courants des filiales.**

### *Risques identifiés*

Les titres de participation, les créances rattachées et les comptes courants des filiales, intégralement provisionnés au 31/12/2018, représentent les postes les plus importants du bilan.

- Les titres de participations sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique. L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.
- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable tel que cela est décrit dans la note 2.5 de l'annexe.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

### *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.



## **Provisions inscrites au bilan**

### *Risques identifiés*

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation décrite à la note 2.7 de l'annexe repose sur :

- Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
- L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

### *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour risques et charges, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la situation.

## **Vérification spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SELCODIS par votre Assemblée générale du 27 juin 2012 pour le cabinet AUBART et ASSOCIES et du 27 juin 2012 pour le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

Au 31 décembre 2018, le cabinet AUBART et ASSOCIES était dans la 9<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT dans la 8<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## **Rapport au conseil de surveillance**

---

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

A Paris et Bordeaux, le 2 août 2019

**AUBART ET ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes titulaire

**Mehdi KAHOUL**

Commissaire aux Comptes

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**

Commissaire aux Comptes titulaire

**Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU**

Commissaire aux Comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.  
Ce rapport contient 25 pages.*



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDES**

**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS



**compagnie fiduciaire audit**

68 quai de Paludate  
33800 BORDEAUX

**SELCODIS SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES COSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## **SELCODIS SA**

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS  
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €  
N° Siren : 690 800 354

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos au 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la Société SELCODIS,

#### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SA SELCODIS relatifs à l'exercice clos 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance.

#### **Fondement de l'opinion**

---

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

##### ***Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation***

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention la note 1 de l'annexe des comptes consolidés.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Mouvements de périmètre**

---

### *Risques identifiés*

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées. Ces acquisitions ont donné lieu à la comptabilisation de goodwills.

### *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Notre approche a consisté à apprécier la correcte valorisation de ces goodwills lors de l'entrée dans le périmètre de ces nouvelles acquisitions.

## **Vérification spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SELCODIS par votre Assemblée générale du 27 juin 2012 pour le Cabinet AUBART et ASSOCIES et du 27 juin 2012 pour le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

Au 31 décembre 2018, le cabinet AUBART et ASSOCIES était dans la 9<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT dans la 8<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

---

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE**



**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS

 **compagnie fiduciaire audit**

68 quai de Paludate  
33800 BORDEAUX

**SELCODIS SA**

**LOI DE SECURITE FINANCIERE DU 1er AOUT 2003**

**RAPPORT SUR LES PROCEDURES  
DE CONTROLE INTERNE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## **SELCODIS SA**

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS  
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €  
N° Siren : 690 800 354

**RAPPORT SUR LES PROCEDURES  
DE CONTROLE INTERNE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## **Rapport sur les procédures de contrôle interne des commissaires aux comptes**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale de la société SELCODIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous devons vous présenter, dans un rapport, nos observations sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

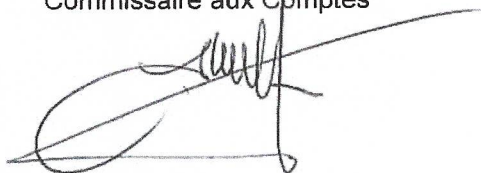
- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article de l'article L 225-68 du Code de commerce.

A Paris et Bordeaux le 2 Aout 2019

**AUBART ET ASSOCIES**  
Commissaire aux Comptes titulaire

**Mehdi KAHOUL**  
Commissaire aux Comptes



**COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**  
Commissaire aux Comptes titulaire

**Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU**  
Commissaire aux Comptes

